re Source
30 boulevard de Verdun
76120 LE GRAND QUEVILLY
Email : contact@re-source-consultants.com
Tel : +33235810132

Respect des droits des résidents et des patients

La formation "Respect des droits des résidents et des patients" est un programme de deux jours (14 heures) conçu pour approfondir la compréhension des droits des résidents et usagers dans les établissements médico-sociaux. Elle couvre l'évolution des lois depuis 2002-2, mettant en avant la pleine citoyenneté et les droits des usagers. Les participants apprendront à maîtriser la réglementation interne, à intégrer les droits et la sécurité des usagers dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes, et à comprendre les responsabilités et obligations du personnel. La formation inclut des rappels juridiques, des études de cas pratiques, et des ateliers interactifs pour garantir une application concrète des connaissances acquises.

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des apprenants

- Professionnels travaillant dans les établissements sociaux et médico-sociaux

Prérequis

- aucun

Accessibilité et délais d'accès

Notre Référente handicap au sein de re Source est Viviane DOUBLET, directrice, contact@re-source-consultants.com

Qualité et indicateurs de résultats

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- Maîtriser l'évolution des droits (les lois, depuis 2002-2 l'usager possède des droits), ce qui a changé dans les prises en charge
- Maîtriser la règlementation
- Intégrer les droits et la sécurité des usagers dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes

Contenu de la formation

- OUVERTURE DE SESSION
  - Présentation du formateur et la formation (objectifs et contenu)
  - Présentation des stagiaires et leurs attentes
- L'EVOLUTION LEGISLATIVE EN MATIERE DE DROIT
  - Historique avant et après 2002
  - La loi du 2 janvier 2002 (dite loi 2002-2) rénovant l'action sociale et médico-sociale : ses axes, outils, documents et instances
  - La loi du 22 avril 2005 concernant les droits des malades en fin de vie
- DROITS ET LIBERTÉS
  - La charte du parcours de santé : 3 principes, 4 objectifs

re Source
30 boulevard de Verdun
76120 LE GRAND QUEVILLY
Email : contact@re-source-consultants.com
Tel : +33235810132

RE SOURCE
CONSEIL & FORMATION

    - La charte des droits et libertés de la personne accueillie en 12 points
    - Les outils de la loi 2002-2 en 7 points
    - Le droit des personnes en fin de vie
- LES INSTANCES ET INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DES DROITS
    - Dans le domaine social et médico social : Le Conseil de la Vie Sociale (CVS), les médiateurs/conciliateurs, le projet d'établissement ou de service
- ET EN PRATIQUE ?
    - Le droit de l'usager à une prise en charge et à un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge, à ses besoins et respectant son consentement éclairé (à défaut celui du représentant légal pour les personnes avec handicaps mentaux) : quels moyens ?
    - La participation directe de l'usager (ou avec l'aide de son représentant légal) à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement
- CONNAITRE LES RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DU PERSONNEL
    - Rappel de la charte de l'établissement
    - Les responsabilités civiles et pénales des professionnels et des établissements

Organisation de la formation

Équipe pédagogique
Des formateurs experts : Nos formateurs sont des professionnels chevronnés dans leur domaine, dotés d'une expertise pratique et d'une passion pour l'enseignement.

Ressources pédagogiques et techniques
- Planification et organisation : avant le début de la formation, nous établissons un plan détaillé incluant le calendrier, les objectifs pédagogiques, et les ressources nécessaires.
- Prenant appui sur des situations pratiques, apports conceptuels des éléments théorico cliniques.
- Études de textes de référence
- Approche participative : encourager l'interaction et le partage d'expériences
- Travail en sous-groupes sur des situations pratiques : débats, réflexions et échanges collectifs
- Ateliers de brainstorming ("remue-méninges")

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation
- Auto-évaluation préalable : Avant le début de la formation, les stagiaires complètent un questionnaire d'auto-évaluation pour identifier leurs connaissances initiales et leurs attentes.
- Évaluation continue : Tout au long de la formation, les formateurs évaluent les connaissances et les compétences des stagiaires à travers des questions, des discussions et des exercices pratiques.
- Test de connaissances : À la fin de la formation, un test écrit ou pratique est administré pour mesurer les acquis des stagiaires.
- Retour d'expérience : Les stagiaires sont invités à partager leurs retours d'expérience et à évaluer la formation via un questionnaire de satisfaction. Cela permet d'identifier les points forts et les axes d'amélioration pour les sessions futures.
- Rapport de formation : Un rapport détaillé est rédigé à l'issue de la formation, incluant les résultats des évaluations et les observations des formateurs.
- Suivi des compétences : Les compétences acquises sont suivies dans le temps pour s'assurer de leur maintien et de leur application sur le terrain. Des sessions de rappel ou de perfectionnement peuvent être proposées si nécessaire.

Prix : 2600.00